

Club des Ornithologues de la Gaspésie

**Résumé de la présentation du
mémoire préparé pour les**

**Audiences publiques
dans le cadre des projets d'aménagement de parcs éoliens sur
le mont Miller par Énergie du mont Miller inc. et sur le mont
Copper par Énergie du mont Copper inc.**

20 Janvier 2004

Mémoire composé de 3 parties :

- Introduction : présentation Club et sa vision de l'éolien :
- Analyse critique de l'étude d'impact des 2 projets
- Conclusion sur les projets et nos craintes sur l'éolien en Gaspésie

J'insisterai surtout sur la dernière partie. Exposé en 4 temps.

1. Le Club des ornithologues de la Gaspésie

1.1 Il existe depuis 1980 et regroupe environ 150 membres réguliers, même si les activités du Club attirent un nombre de passionnés des oiseaux 3 ou 4 fois supérieur à ce chiffre.

Les objectifs et les activités de notre organisme sont :

- L'organisation de sorties d'observation des oiseaux (loisirs scientifiques)
- La diffusion de connaissances sur l'avifaune : rôle éducatif, mise en valeur
- L'étude et le suivi des oiseaux, récolte de données : rôle scientifique
- La protection des espèces et des espaces naturels : rôle de conservation

1.2. Le Club participe à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel.

En ce sens, il n'est pas un adversaire du développement des énergies renouvelables, parmi lesquelles figure l'éolien. Nous sommes favorable à une politique énergétique cohérente qui chercherait à réduire l'utilisation des énergies fossiles, à participer à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto et à réduire ses impacts sur l'environnement.

2. La problématique de l'éolien pour les oiseaux

- Il est connu que les **«structures hautes»** : immeubles, cheminées, lignes électriques, etc. **constituent des pièges mortels** pour des millions d'oiseaux qui chaque année les percutent lors de leurs déplacements. Des études ont démontré que les éoliennes peuvent représenter un risque important de collision pour l'avifaune.

- Mais, **manque d'information important en matière d'éolien**. Il existe très peu de données et d'études incontestables sur le sujet et encore moins de sources indépendantes. Au niveau mondial, les résultats des études d'impacts sont contradictoires.

Deux types d'impacts sont à considérer de manière prioritaire :

- La **destruction ou la modification d'habitats** pour les espèces nicheuses, causées par le déboisement des chemins d'accès, l'implantation des éoliennes etc.
- Les **risques de collision** avec les structures des éoliennes (pales ou colonnes, câbles, lignes à haute-tension, etc.) pour toutes les espèces et en particulier pour les oiseaux en déplacement au cours des migrations.

Deux types d'espèces :

- **Espèces «communes»** pour lesquelles un certain impact peut-être acceptable.
- **Espèces menacées ou en déclin**, pour lesquelles l'impact d'un tel projet se doit d'être nul ou pratiquement nul pour être acceptable.

À Murdochville, plusieurs espèces sensibles sont susceptibles d'être touchées :

- La Grive de Bicknell
- L'Aigle royal
- Le Pygargue à tête blanche
- L'Arlequin plongeur

Il s'agit d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être au Québec et au Canada. Elles seront toutes exposées aux risques de collision avec les éoliennes. La Grive de Bicknell et peut-être également l'Aigle royal et l'Arlequin plongeur, pourraient également être affectés par la destruction ou la modification de leurs habitats.

Donc, les principales préoccupations des études d'impact pour ce genre de projet sont la **nécessité de connaître avec précision les couloirs les plus empruntés par les oiseaux lors de leurs migrations**, ainsi que les **habitats fréquentés par les espèces les plus sensibles**. C'est la seule manière d'éviter d'installer des éoliennes dans des espaces où les impacts risquent d'être importants pour l'avifaune.

3. Les projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller

3.1 Les inventaires de l'avifaune recèlent des lacunes importantes :

- **Les dates retenues pour les inventaires ne permettent pas de parler d'inventaires migratoires.** En effet, les observations de terrain effectuées fin juin concernent majoritairement des oiseaux nicheurs, puisque la migration printanière est alors quasiment terminée. Ce qui est vrai pour les passereaux l'est plus encore pour les oiseaux de proie. D'autre part, deux jours pour un inventaire migratoire, ce n'est pas suffisant. De ce fait, **les résultats obtenus et qui servent à établir l'importance des mouvements migratoires, ne sont pas concluants.**

- **Inventaire des oiseaux nicheurs. Les inventaires entre le 25 juin et le 8 juillet sont très tardifs pour la Grive de Bicknell.** Des études antérieures menées par des ornithologues chevronnés du Service canadien de la faune ont démontré, une diminution des chants de cette espèce vers la fin du mois de juin.

- Les **créneaux horaires** retenus pour ces inventaires ne sont pas toujours satisfaisants. Certains sont trop courts, il n'y a aucune observation en soirée et aucune écoute de nuit pour tenter de repérer les passages des migrants nocturnes ou les mouvements des oiseaux de proie nocturnes.

- D'autre part, **qu'en est-il de la migration d'automne ?** Elle est aussi importante et est souvent différente de celle de printemps. Enfin, un inventaire sur une seule année n'est jamais suffisant pour caractériser les phénomènes migratoires d'un lieu donné.

- L'étude mentionne que le Service canadien de la faune n'a aucune information sur les **corridors migratoires** et conclue donc qu'il n'y en a pas sur les 2 sites. On est en droit de présumer le contraire, sans pouvoir l'étayer davantage. Donc, pour répondre à cette préoccupation avec rigueur scientifique, une étude est requise.

- **Altitude de vol.** Dans le rapport, on dit que «*les oiseaux migrants nocturnes volent à des altitudes supérieures à 150 m*». Discutable. La hauteur des vols en migration est très variable que ce soit de jour ou de nuit. La hauteur moyenne de migration des petits passereaux est de 50 à 200 m. De plus l'altitude de vol varie selon les conditions météo. Or les risques de collision sont particulièrement forts lorsque la visibilité est mauvaise, obligeant les oiseaux à se rapprocher du sol pour trouver leurs repères (brouillard...).

3.2 Les conclusions de l'évaluation des impacts potentiels sont discutables

Il y est dit que :

- *L'impact du dérangement de l'avifaune pendant la construction et le démantèlement du parc éolien est faible, avec ou sans mesures d'atténuation.* Ce point n'est vrai que si les travaux sont faits en dehors de la période de nidification.

- *L'impact de la perte d'habitats propices à la nidification par déboisement pour la Grive de Bicknell est moyen avant et faible après la mise en place de mesures d'atténuation.* Ce point est discutable. **La perte d'habitat d'une espèce en péril est un impact fort.** Cela reste vrai même si des habitats propices sont disponibles à proximité. La mesure d'atténuation proposée pour la Grive de Bicknell, à savoir « *limiter les déplacements aux aires de travaux* », ne nous semble pas de nature à faire passer un impact de moyen (ou fort) à faible. En d'autre terme, proposer de ne pas détruire inutilement l'habitat de la Grive, n'est pas un moyen de réduire l'impact de sa destruction « utile ».

- *L'impact pour l'avifaune des mortalités par collision avec les éoliennes pendant l'exploitation des parcs est moyen avant et faible après la mise en place de mesures d'atténuation.* **La mesure de l'impact lié aux collisions est fonction de l'importance des passages migratoires et des conditions de cette migration.** Que connaissons-nous sur le sujet ? L'étude d'impact dit elle même que : « L'inventaire réalisé au printemps 2002 sur le site du parc éolien ne peut être considéré comme étant significatif à lui seul de la situation en période de migration printanière ». Nous en sommes d'autant plus persuadés que l'inventaire n'a pas été réalisé en période de migration printanière.

- Pour chaque type d'impact, des **mesures d'atténuation** sont proposées. Peut-on avoir des précisions sur celles-ci ? En particulier que sont des balises lumineuses adaptées ?

3.3 Le cas de la Grive de Bicknell

L'aire de répartition de la **Grive de Bicknell** est étroitement confinée au niveau mondial au nord des Appalaches et à une étroite zone aux abords du Saint-Laurent. À l'égard de cette espèce, la responsabilité du Québec et du Canada est donc énorme, puisque la Gaspésie et la Côte-Nord abritent l'essentiel de la population mondiale.

Cette espèce est sans doute l'une des plus sensibles dans le cadre de ce projet. Cependant, **de nombreuses questions restent en suspens quant à son statut sur les deux sites.** Plus grave encore, **il semble qu'il y ait une certaine confusion sur l'espèce elle-même.**

- **Tous les documents de l'étude**, hormis la tardive vérification de PESCA Environnement des 28 et 29 juin 2003, **font comme si on ignorait la présence de cette espèce.** On ne parle que d'habitats propices. Or, les informations fournies par **l'étude d'impact confirment la présence de cette espèce** pendant la période de reproduction **sur les 2 sites à l'étude.**

En effet, en plus des deux sites du mont Copper trouvés les 28 et 29 juin, les annexes mentionne la **présence de la Grive à joues grises dans 9 stations d'inventaire sur 40** et cela, bien que les dates d'inventaire soient trop tardives. **Or**, il est établi hors de tout doute, que toutes **les populations nicheuses avérées de «Grive à joues grises» en Gaspésie sont des Grives de Bicknell.** Les «Grive à joues grises» identifiées en 2002 sont donc presque certainement des Grives de Bicknell incorrectement identifiées.

- En outre l'étude précise que, **advenant que sa présence soit confirmée, on prendra les mesures nécessaires.** Qui déterminera les mesures de protection nécessaires, quels critères seront considérés pour choisir les mesures de mitigation et qui surveillera ces interventions et les travaux une fois les projets autorisés ?

- Dans le rapport Questions et commentaires il est affirmé que « *En fonction des dernières modifications apportées au projet, l'habitat potentiel de la Grive de Bicknell ne se retrouve que sur environ 670 m de chemins* » et que « *un seul site d'éolienne serait situé à proximité.* » Étant donné la confusion entre la Grive de Bicknell et la Grive à joues grises et les insuffisances de l'étude, cette affirmation est à vérifier à fond par des études faites par des spécialistes de l'espèce.

- Dans le Rapport final, on propose de : « *Planifier un inventaire en juin de la Grive de Bicknell sur les sites d'implantation des éoliennes.*» Cela devrait se faire avant toute chose. Aucun habitat ne devrait être perturbé avant que des inventaires sérieux ne soient faits.

3.4 Les autres espèces

Pour les trois autres espèces sensibles, c'est la faiblesse de leurs effectifs qui les rend vulnérables. L'**Aigle royal** n'est connu avec certitude comme nicheur qu'en très petit nombre en Gaspésie. Ces endroits sont localisés dans la région de Matane et aux alentours de la rivière Madeleine (1 à 2 couples), soit près des monts Miller et Copper étant donné la taille du domaine vital de cette espèce. À l'heure actuelle, on ne connaît pas l'utilisation du site par cette espèce.

Les zones de nidification de l'**Arlequin plongeur** sont peu connues en Gaspésie. On sait qu'il niche dans le Parc de la Gaspésie sur la rivière Sainte-Anne ainsi que sur la rivière Madeleine et qu'il affectionne le haut des bassins versants. À proximité de Murdochville, la présence de l'espèce a également été notée sur la rivière York. Tout déboisement aux abords des rivières devrait être évité, ainsi que toute installation d'éoliennes dans les couloirs de déplacement de l'espèce.

Le **Pygargue à tête blanche** nouvellement désigné comme espèce menacée par la province a été observé à Murdochville lors de ses déplacements migratoires. La nidification de l'espèce en Gaspésie reste cependant à confirmer.

Enfin, peu de choses sont connues sur les déplacements migratoires des oiseaux en Gaspésie en général et dans le secteur considéré en particulier. Cependant, même si peu de données sont disponibles pour le secteur de Murdochville, le fichier ÉPOQ nous livre quelques informations. Des concentrations d'oiseaux, surtout observées en avril-mai et en août-septembre, tendent à démontrer que certaines espèces pourraient migrer en passant par cette région. Une investigation plus approfondie est requise.

3.5 À propos des micro-projets de 9MW

Malgré la tenue d'audiences publiques, les promoteurs ont obtenu l'autorisation de développer 2 projets de 9 MW chacun, l'un sur le mont Copper, l'autre sur le mont Miller. Nous ne comprenons pas pourquoi ces deux tranches ont été dissociées du reste du projet. Il semble que cela ait permis aux promoteurs de réaliser une large part des chemins forestiers nécessaires au projet d'ensemble, alors même que l'impact sur l'avifaune de ces travaux de déboisement est en discussion.

Cela nous laisse perplexes sur la démarche en cours et nous inquiète sur les effets possibles de la multiplication de micro-projets non-soumis à des études d'impacts.

4. Conclusion

4.1 Les projets du mont Copper et du mont Miller

Après analyse de l'étude d'impact, il apparaît que **les informations disponibles** sur l'avifaune **ne sont pas suffisantes pour statuer sur les impacts** potentiels des projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller. De notre point de vue, l'étude d'impact ne peut en aucun cas être jugée suffisante pour prouver l'innocuité du projet pour l'avifaune et tout particulièrement pour plusieurs espèces sensibles dont la Grive de Bicknell.

Les inventaires, souvent insuffisants sur le plan scientifique suggèrent néanmoins la présence de la **Grive de Bicknell** pendant la période de reproduction dans plusieurs des lieux prévus pour l'implantation des éoliennes. Étant donné la responsabilité mondiale du Québec et de la Gaspésie vis à vis de la sauvegarde de cette espèce en péril dont la répartition géographique est très restreinte, et la population très peu abondante, comment peut-on conclure à un impact faible ou même moyen alors que l'on sait que le projet détruira une partie de son habitat de nidification ?

La destruction de plusieurs hectares d'habitats propices à la nidification d'une espèce menacée et où la présence de cette espèce est avérée, nous semble être un impact environnemental potentiellement majeur.

De même, **personne ne dispose des informations nécessaires pour statuer sur l'impact du projet sur les oiseaux migrateurs.** Les données d'inventaires doivent être considérablement augmentées sur ce sujet. Aussi **nous demandons que les projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller, soient interrompus dans l'attente d'études portant sur :**

- La **caractérisation précise des déplacements migratoires** des oiseaux à Murdochville sur et autour des sites des monts Copper et Miller. Cette étude visera à mesurer l'importance de ces mouvements sur le site pour pouvoir évaluer correctement des risques de collisions. Elle devrait se faire sur au moins deux ans, pendant les migrations printanières et automnales et s'intéresser aux migrateurs nocturnes et diurnes.
- Un **inventaire quantitatif de la Grive de Bicknell et une cartographie fine de ses aires de nidification** sur les monts Copper et Miller. Cela permettra de juger de l'impact réel du projet et, éventuellement, de planifier la localisation des éoliennes et des aménagements de façon à en minimiser les impacts sur cette espèce. Cette étude devra être menée avant tous les travaux sur le milieu.
- Une recherche sur les territoires de nidification et de chasse de l'Aigle royal, qui permettrait de confirmer ou d'infirmer l'utilisation par cette espèce des sites faisant l'objet du projet éolien

4.2 Le développement de l'éolien en Gaspésie

- Au delà de ces 2 projets, le **Club est inquiet de l'impact que pourrait avoir sur l'avifaune, un développement très important de l'éolien en Gaspésie**. On parle de 1000 ou 2000 mégawatts, ce qui, pour des éoliennes de puissance comparable à celles du projet de Murdochville représenterait 600 à 1300 éoliennes. Un impact jugé négligeable pour chaque tranche de 50 MW ne pourrait-il pas devenir majeur une fois cumulé ?

D'autre part, les médias ainsi que plusieurs élus ont évoqué la possibilité que **les lignes actuelles de transport de l'énergie électrique ne soient pas suffisantes pour supporter le développement de l'éolien en Gaspésie**. D'autres lignes à haute-tension, restant à construire, traverseraient donc nos paysages.

Il nous semble regrettable que les **effets cumulés des différents projets éoliens** en cours ou à venir ne soient jamais considérés. L'impact sur la faune, sur la qualité de nos paysages et sur l'économie touristique de la Gaspésie, de l'installation de 1 000 à 2 000 éoliennes ainsi que de lignes à haute-tension supplémentaires doit, de notre point de vue, être évalué le plus globalement possible.

Ces impacts sont à rapprocher du nombre d'emplois permanents créé par ce genre d'équipements qui reste toujours faible.

En particulier : si on sait que **la Gaspésie est une région importante pour la migration des oiseaux** (341 espèces observées en 80 ans), on ne sait pas grand chose des voies de déplacement, de leur importance, ni des modalités de ces migrations. **Face au développement prévisible de l'éolien en Gaspésie, il nous semble donc vital de réaliser une étude sur les corridors de migration des oiseaux en Gaspésie** (lieux, espèces, conditions) afin d'éviter des erreurs lourdes de conséquences. Cette responsabilité incombe aux gouvernements. Le Club des Ornithologues de la Gaspésie est prêt à participer aux efforts d'acquisition de connaissances.

Il nous semble que c'est en prévenant les impacts potentiels sur la faune, que l'éolien pourrait véritablement remplir sa vocation «d'énergie verte».

Enfin, sur le dossier de l'impact des éoliennes sur les oiseaux en général et sur celui des monts Copper et Miller en particulier, nous souhaitons connaître la position des organismes gouvernementaux responsables de la protection de la faune au Canada et au Québec (Service canadien de la faune, FAPAQ et Ministère de l'environnement). En particulier, nous souhaitons avoir l'avis de leurs experts.